

BUDGET PRIMITIF POUR 2025

COMMISSION « EDUCATION, SPORT ET CULTURE »

RAPPORTEUR : Madame ROBCIS

RÉSUMÉ

I – PLAN AMBITION COLLEGE

Le Département intervient au bénéfice de 34 collèges publics sur 36 sites à destination de 10 223 élèves collégiens, ainsi que pour 5 collèges privés accueillant 1 813 élèves, pour l'année scolaire 2024-2025.

Conformément au débat d'orientations budgétaires, et dans le cadre du « Plan Ambition Collèges », le Président nous propose de poursuivre la réforme de la carte scolaire. Le principe de fermeture du collège Salengro à partir de la rentrée scolaire 2027 a été acté lors de la réunion de la COPER du 21/06/2024. Concernant le collège de Monthermé, les études de diagnostic, de faisabilité et la définition du nouveau programme seront poursuivies en 2025.

Les nouvelles modalités de calcul des dotations de fonctionnement des collèges ont été actées lors de la réunion de l'Assemblée départementale du 18/10/2024.

Deux volets compléteront cette dotation : Un volet actions éducatives qui permet la prise en charge des frais liés aux activités pédagogiques et un volet mobilier qui permet de financer l'acquisition de mobilier scolaire.

Concernant l'aide aux actions culturelles départementales, le Président nous propose d'augmenter notre soutien aux frais de déplacement de l'ensemble des collégiens à hauteur de 100% et de prendre en charge les entrées au musée Guerre et Paix.

Le Président nous propose également de renouveler l'opération « appel à projets collégiens ».

Enfin, concernant l'ouverture de la nouvelle légumerie à Attigny à la rentrée 2024, il est prévu que 8 à 9 collèges du Sud Ardennes puisse bénéficier de ce nouveau service.

Au titre de la politique éducative

Le Président nous propose :

- d'inscrire un crédit de fonctionnement de 6 378 000 € au titre de nos compétences obligatoires et volontaires,
- d'inscrire un crédit de 546 000 € pour l'investissement dans les collèges publics pour le financement de mobilier ainsi que pour le projet OASIS, ainsi que 105 000 € pour l'investissement dans les collèges privés,
- d'inscrire une recette de fonctionnement de 816 000 € correspondant au reversement d'une partie des recettes du service restauration, au remboursement des enseignants référents de la MDPH, au remboursement par la Région Grand Est de la part d'assurance de la Cité Scolaire de GIVET,
- d'inscrire une recette d'investissement de 155 000 € au titre du dispositif « France 2030 » dans le cadre du projet OASIS,
- d'adopter les modalités d'intervention jointes en annexe du présent rapport.

COLLEGES NUMERIQUES

Le Président nous propose :

- d'inscrire un budget d'investissement de 466 000 € concernant le câblage, le raccordement fibre optique, l'achat et le renouvellement du matériel bureautique et téléphonique des collèges. Des classes mobiles et Ecrans Numériques Interactifs seront déployés, ainsi que les solutions Wizzbe et Appli Secure,
- d'inscrire un budget de fonctionnement de 513 000 € qui permettra de couvrir les dépenses d'accès à internet, d'abonnement et de communications téléphoniques, les contrats photocopieurs, la mise à niveau de licences et l'hébergement des solutions informatiques.

II – DEVELOPPEMENT CULTUREL ET BIBLIOTHEQUE

Au titre de la politique culturelle, le Président nous propose de poursuivre l'ingénierie culturelle à destination des collectivités portée par tous les services culturels, de poursuivre le développement de l'éducation artistique et culturelle pour tous et la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, de consolider les dispositifs d'aide en direction des acteurs culturels via le schéma départemental de développement culturel et artistique, dont les modalités d'intervention sont jointes en annexe du rapport, et de prolonger la mise en œuvre du chèque culture à destination des collégiens de 6^{ème}.

A ce titre, le Président nous propose :

- au titre des dépenses, d'inscrire un crédit de fonctionnement de 1 244 000 €, et un crédit d'investissement de 16 000 €,
- pour le financement des travaux d'aménagement et de valorisation du site des thermes de Warcq, d'inscrire un crédit d'investissement de 190 000 €,
- au titre des recettes, d'inscrire un crédit de fonctionnement de 204 000 €.

Concernant le développement de la lecture publique dans les Ardennes, la Bibliothèque départementale des Ardennes (BDA) poursuit ses activités d'ingénierie et d'actions culturelles avec un nouveau schéma départemental 2024-2027, accompagné financièrement par le Ministère de la Culture. Le président nous propose d'inscrire en dépenses, un crédit de 176 000 € en fonctionnement et 129 000 € en investissement. Concernant les recettes, le crédit à inscrire s'élève à 133 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement.

Les Archives Départementales des Ardennes poursuivront en 2025 les actions de leur cœur de métier à savoir collecter, classer, conserver et communiquer au public la mémoire et le patrimoine écrit des Ardennes.

Une importante exposition sur l'histoire du comté-duché de Rethel-Mazarin organisée en collaboration avec les Archives princières de Monaco se tiendra au musée de l'Ardenne du 7 mars au 10 juin 2025.

Au titre des dépenses de fonctionnement, le Président nous propose d'inscrire un crédit de 104 000 € et au titre des dépenses d'investissement, un crédit de 68 000 €. Concernant les recettes, le crédit à inscrire s'élève à 33 000 € en fonctionnement et 11 000 € en investissement.

En 2025, les archéologues du **Service Départemental d'Archéologie (Budget Annexe)** conduiront différentes opérations concernant l'extension de carrières, la modernisation de l'habitat et des installations économiques. Ils poursuivront également leurs actions de médiation et de valorisation du patrimoine ardennais. Le Président nous propose d'inscrire en dépenses et en recettes les crédits suivants :

Investissement :	20 000 €
Fonctionnement	695 800 €

MUSEE GUERRE ET PAIX

Le Président nous propose, pour 2025 :

- d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, les crédits nécessaires aux achats de la boutique et de la cafétéria, aux activités du Musée, notamment en termes de médiation, ainsi qu'à la programmation culturelle intégrant les expositions, spectacles, colloques, conférences et animations,

- de prévoir, en recettes de fonctionnement, un crédit global (billetterie, boutique et cafétéria) incluant les subventions attendues de la Région Grand Est au titre des événements de 2024,

- en investissement, il est prévu :

- ✓ de lancer une étude afin d'améliorer les espaces d'accueil des visiteurs et de poursuivre l'approche inclusive des différents publics en vue de l'obtention du label Tourisme et Handicap,
- ✓ de poursuivre les acquisitions et l'inventaire des collections et de rédiger un Plan de Sauvegarde des Biens Culturels,
- ✓ de renouveler une partie du mobilier ainsi que d'autres acquisitions, pour la boutique, la cafétéria, les animations pédagogiques et les événements.

et d'inscrire, à ce titre, les crédits nécessaires en dépenses d'investissement,

- ✓ de poursuivre les réflexions engagées en 2024 relatives au projet d'aménagement des espaces extérieurs,

- d'approuver les tarifs 2025 du Musée Guerre et Paix.

IV – POLITIQUE SPORTIVE ET DE LOISIRS

Le Président nous propose :

- de soutenir le sport comme vecteur de cohésion sociale, outil inclusif des publics prioritaires, et le sport santé,
- de favoriser les actions en faveur du sport pour tous, plus particulièrement les jeunes et les personnes en situation de handicap, notamment par des leviers financiers (aide à la licence, aide à la mobilité...)
- de favoriser le renforcement du maillage territorial notamment avec le développement de la pratique sportive par le conventionnement avec les acteurs du sport.
- d'encourager l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous grâce :
 - Aux différents dispositifs de soutien aux associations et en direction des Ardennais,
 - Aux actions et manifestations d'envergure organisées par le Département,
- de favoriser le rayonnement du territoire à travers le soutien au mouvement sportif de masse et de compétition par :
 - L'aide à l'organisation de manifestations sportives,
 - L'aide aux clubs sportifs évoluant au niveau national et au plus haut niveau régional,
 - L'aide aux sportifs inscrits sur liste ministérielle,
 - L'héritage des jeux par un programme de manifestations sportives permettant de valoriser les acteurs du sport et le sport de haut niveau
- de développer l'attractivité de nos sites départementaux à travers :
 - L'animation des 2 stations touristiques et de la Maison Départementale des Sports et l'amélioration de l'offre de service grâce aux travaux engagés sur ces 3 sites
 - Le projet de Maison Départementale Sport Santé Handicap,
 - Les actions de promotion et de valorisation continues de ces sites construites en lien avec la commission Promotion des Ardennes,
 - La poursuite de nos manifestations d'envergure
- Le soutien à la création d'équipements sportifs.

Au titre de l'action menée par notre collectivité pour aider à la création et à la modernisation des équipements sportifs et socio-éducatifs, le Président nous propose d'inscrire les crédits nécessaires pour honorer nos engagements pour la réalisation du centre aquatique de Vouziers.

Avis de la Commission Education, Sport et Culture : 3 avis favorables et 2 non-participations au vote

Avis de la Commission Affaires Financières et Ressources : 4 avis favorables